CE QUE SONT LES MINISTRES.

DISCOURS

Prononcé dans l'Assemblée Patriotique des Amis de la Constitution de Marseille.

Lorsque les Représentans de la Nation accélérent le noble & sublime ouvrage de notre constitution ; au moment où dans toutes les parties de l'Empire, les Français, devenus frères, jouissent de leur liberté, & assemblés en sections, se donnent des magistrats de leur choix ; c'est le cas d'une vigilance soutenue ; c'est avec plus d'attention que jamais, qu'il convient aux patriotes de se tenir unis, pour consolider les travaux de l'auguste Congrès.

Déja cette liaison intime des quatre-vingt-trois Départemens, cette fraternité soutenue de plus de deux millions de Gardes Nationales, ont imposé silence aux menaces ambitieuses de nos voisins jaloux ; ont cimenté une paix, que l'esprit ministériel prétendait rompre. Ils sont déjoués

ces projets insensés de contre-révolution générale ; mais, ils ne sont pas anéantis, ces projets de divisions partielles, de troubles locaux.

Un engourdissement dans les mouvemens d'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale, apprenait assez que les agens ministériels, ou lâchaient les rênes qui leur étaient confiées, par insuffisance de talens, ou sémaient eux-mêmes ces germes de l'anarchie, à la faveur de laquelle ils prétendaient recouvrer & étendre leur puissance.

Le caractère connu de servitude & d'insolence de ces orgueilleux dépositaires de l'autorité Royale, despotes eux-mêmes, dans les ci-devant Provinces, assuraient ces mêmes ministres d'une espèce de succès, dans de nouvelles insurrections. Elles se manifestèrent en Languedoc, en Alsace, en Flandres, en Lorraine ; & ces despotes subalternes se plurent à déchirer les entrailles & le sein d'une patrie, qui devait les rejetter. L'Empire s'est réuni pour dénoncer les Ministres. Les Représentans de la Nation ont voté les plaintes des Français ; ils ont tenté d'annoncer au Monarque que la Nation avait perdu toute confiance dans les Ministres. Un seul a quitté son poste par pudeur ; les trois autres bravent la nation entière ; ils l'outragent, ils tentent sa destruction. Qu'attendons-nous davantage ? Elévons nos cris des extrêmités de l'Empire. Qu'ils se propagent comme l'étincelle d'un grand incendie, jusques dans l'enceinte de l'auguste Congrès. Annonçons par quels faits ces vils agens du despotisme abbatu, pensent encore donner des lois à des hommes libres.

Le régiment de Royal-Liégeois à Béford & celui de Lauzun sont séduits, ameutés par leurs

Officiers ; ils ſe livrent à des excès contre les Bourgeois ; ils inſultent à la Nation, à ſes Repréſentans ; le Miniſtre en eſt inſtruit, depuis trois jours ; il n'en communique rien à l'Aſſemblée Nationale ; & le Colonel & le Major de Royal-Liégeois ſont, ſur un ſeul ordre du Roi, condamnés à une priſon de deux mois. Des cartouches ſont diſtribuées, avec profuſion, à des Soldats utiles, à des vétérans, pour les congédier ; & le Miniſtre approuve ces injuſtices, ces congés ignominieux. Il ordonne ainſi par un lâche ſilence le débandement des armées Nationales ; il y fomente les inſurrections ; il ſemble ſe plaire à rendre nos forces incomplettes ; lorſque, d'un autre côté, ſes émiſſaires nous exagèrent les forces militaires de nos voiſins, leur union & leurs projets contre nos Provinces.

Conſidérons même en nos murs la conduite du même Miniſtre. Des ordres émanés de lui, diviſent les Régimens de Royal-la-Marine, de Lyonnais, de Vexin. Des inſurrections s'y déclarent. La Municipalité vigilante, & forte de ſon patriotiſme, fait face à ces guerres inteſtines, ſévit contre un Colonel perturbateur, obtient & force la retraite de ces Troupes. Vexin reſtait ; par ſes ſoins, elle y avait retabli l'ordre ; le Miniſtre renvoie le Régiment à Monaco. Des conſidérations particulières, étrangères à la Ville, retardent le départ, que n'empêchait nullement la cité entière, &, le Miniſtre a l'audace d'accuſer les Marſeillais, leurs Sections, la Municipalité, de s'oppoſer à la deſtination des troupes pour garder les frontières, en arrêtant Vexin dans ſes murs ?

Il faut envoyer des Troupes à Toulon ; le plan routier eſt par Roquevaire, c'eſt par Mar-

ſeille qu'on fait paſſer trois cens hommes du Régiment de Soiſſonnois; il fallait inquietter vingt-quatre heures un peuple ami de la liberté & ennemi déclaré d'un Miniſtre vindicatif.

Ne ſont-ce pas de ces faits, qui énoncent clairement la conduite d'un Miniſtre prévaricateur? Mais le Miniſtre de la guerre n'eſt qu'un agent de ce Triumvirat acharné à perſécuter Marſeille, les Patriotes, la Conſtitution & les Français. Il n'eſt qu'un membre de ce comité de St. Cloud, conjuré contre l'Aſſemblée Nationale, contre la Nation entière. Le chef, l'ame de ce Trimvirat, eſt Guignard, ci-devant St. Prieſt, imbu de toutes ces maximes ottomanes, qu'il a puiſées à Conſtantinople; homme verſé dans cette politique infernale, qui ſacrifie les intérêts des peuples, des états, des Rois à cette célébrité & à cette gloriole miſérable & aviliſſante, de ſe faire payer, par un cordon & des dons étrangers, une trahiſon à ſes devoirs, à ſon Roi, à la juſtice, aux droits des alliés.

Dans cette période de mœurs ſaines & ſoutenues que va nous aſſurer la Conſtitution, nous n'aurons plus à nous plaindre de cette ſcience, de cette habileté diplomatique, qui eſt toujours la preuve du caractère de duplicité auquel ſe forme toujours, un de ces eſpions titrés, que nous entretenons à grands frais dans les états des trois mondes.

Se pouvait-il que le ſucceſſeur du deſpote & minutieux de Vergennes fût l'ami de la juſtice, de la vérité & de la Nation?

N'a-t-il pas provoqué l'établiſſement de ces Tribunaux Prévôtaux, dont il ſurprit & dévança l'inſtallation dans le Limouſin, dans Marſeille? Ne dénatura-t-il pas le premier ſerment

ordonné à toutes les Troupes, pour asservir en diverses Villes & notamment à Marseille, les Gardes Nationales à l'autorité d'un Commandant son vil esclave ? Et c'est ainsi que la basse cour de Caraman, traînait à sa suite l'ancienne Municipalité, & l'investissait d'une garde à cheval.

Guignard, nom toujours fatal à la France, du tems même du bon Henri, ne vous envoya-t-il pas le Sr. d'André, pour que le plan de contre-révolution, qu'il imaginait infaillible à Marseille, eût son effet ? Ne consolida-t-il pas l'asservissement de la Cité, résolu entre lui, le Garde des Sceaux, Champion le Prêtre, & la Tour-du Pin, en liant à un même faisceau Caraman, d'André & Bournissac ? Guignard traçait le plan à d'André ; la Tour-du-Pin ordonnait à Caraman ; le Prêtre justicier envoyait arrêts & procédures à Bournissac. Le Sr. Chomel était chargé de conduire les écritures.

A l'instant où vous secouâtes ce joug de fer, & que vous vous assurâtes, après Paris, le premier rang dans les fastes de la régénération Française, Guignard vous en fit un crime, vous dénonça comme des rebèles. Pendant ce tems, il fomentait les désordres de Nîmes, de Montauban, du Limousin, de la Charente, de l'Anjou, de la Lorraine, de la Flandre. Il était à tout, par-tout, conduisait les attaques contre la Nation ; écoutait, encourageait Bonne-Savardin, mettait en avant ses deux collègues, Champion le Prêtre, la Tour-du-Pin ; pressait la publication de la Loi Martiale, des Décrets sévères de l'Assemblée, arrêtait, suspendait les envois des Décrets utiles & consolans, tel que celui du Droit de faire la Paix, & semblait ne pas agir d'un côté, comme s'il

eût eu les bras liés, lorſqu'ils les prolongeait, & atteignait les extrêmités de l'Empire, qu'il eût deſiré mettre en combuſtion.

Cet agent, cependant, reſte à ſon poſte, & ne rougit pas de déclarer effrontement au Monarque, que, *fidèle à exécuter ſes ordres, il n'a voulu, comme lui, que le bien des peuples, que la paix, & qu'il eſt profondement ſoumis aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale.* Quels ordres du Monarque a-t il exécutés, autres que ceux qu'il a provoqués lui-même ? Et, lui rendrait-il compte de ceux qu'il a donnés par lui-même & ſans ſon autoriſation ?

Il a diſtingué Marſeille dans ſes perſécutions, parce qu'il était le collègue du Sr. La Tour, parce qu'il avait une liaiſon privilégiée avec le Rebuffel, ancien Directeur de vos Fermes. Guignard à Verſailles triomphait le 26 Août 1789 des nouvelles qu'il avait reçues du Sr. Caraman, ſur l'affaire de la Tourrête. *Eh bien, vous voyez*, me diſait-il, *vos Marſeillais ſont des rebèles ; la troupe eſt entrée ; elle les réduira. Retournez à Marſeille, & nous verrons ſi vous n'avez rien à vous reprocher.* Un cachot me donna la clef de cet enigme. A la démolition de nos Forts, aux ſuites tragiques de leur reddition à votre Garde patriote, que n'a-t-il pas dit ? Avec quelle fureur il vous inculpa, il vous outragea. Il s'eſt abuſé ; il s'était follement flatté que la plaie prévôtale, fumante encore, vous réduirait, vous livrerait à ſes vengeances. Ses efforts ont été vains, & votre civiſme à triomphé ; il vous a abandonnés, en apparence, à vous-mêmes ; mais il avait encore de ſecrets reſſorts en ſon pouvoir. Un homme a eu ſa confiance, & cet homme n'y a pas répondu, par

le défaut de ſes mœurs. Il n'a paru qu'un ſinſtant dans vos murs. Aveuglé par l'orgueil & la préſomption il ſe perſuadait que la Municipalité allait être la victime de ſes intrigues. Et quelle Municipalité ! préſidée par un Maire, dont les monſtres prévôtaux me firent un crime d'avoir dit ces mots : *Un ſeul juſte était à Marſeille, & ils l'ont nommé Maire* ! Celui que ce fourbe a trompé a été déchu, deſtitué, remplacé par un chef que vous aimez tous ſincérement ; & le vil corrupteur a fui, entraînant après lui l'inſenſé Procureur-Syndic du Diſtrict, que nos freres raſſemblés aux Jacobins expulſeront des avenues de leur enceinte, comme ils ont fait de ces Députés des Carmes & de chez Arquier.

Qu'entreprendra encore Guignard contre les vrais amis de la liberté ? Le Prêtre Champion agira pour lui ; il ſe charge de combler de bienfaits, ceux que l'Aſſemblée Nationale vient d'appeller à la Barre ; que les Français, que les amis de la Conſtitution ont rejetté comme traîtres à la Patrie ; il nommera l'infâme Procureur de la Commune de Montauban, Commiſſaire du Roi au Tribunal de Moiſſac ; il enverra également des lettres de Commiſſaire du Roi au Sr. Chomel ; il préſentera ſes doutes pour l'enrégiſtrement, la ſignification des Décre s acceptés, ſanctionnés par le Roi ; il vous dira, *les Parlemens ne ſont plus, que dois-je faire ?* & ſous ce vain prétexte, il tardera à vous envoyer ces mêmes Décrets ; il aura arrêté les tranſcriptions ſur les régiſtres des Parlemens anéantis. Pourvu que ces Triumvirs outragent la Conſtitution, que leur importe d'attirer la vengeance des peuples ſur la tête de leurs ſup-

pôts ? Eh bien, mes freres, mes amis, mes concitoyens, confondons-les dans leurs projets exécrables ; uniſſons-nous encore avec tous les amis de la Conſtitution, formés en ſociétés dans toutes les villes de l'Empire Français ; joignons-nous aux quarante-huit Sections de la Capitale aſſemblées pour cet objet ; dreſſons une Adreſſe circulaire, où nous expoſerons tous ces faits que je vous ai détaillés. Ramaſſés ſous les yeux de tous les Patriotes, avec l'adhéſion de la France entière, nous en enverrons le réſultat à nos Freres des Jacobins. Là nous dirons aux Barnave, aux Deley d'Agier, aux Muguet de Nantou, aux Lameth, aux Noailles, aux Duport, au grand Mirabeau ; vous, les Peres de la Nation ; vous, fondateurs de notre liberté, ſoutiens de notre proſpérité nouvelle, entrez dans l'auguſte Congrès, forts de la pétition de de tous les Français, vos freres, vos admirateurs, & criez à haute voix : « Les Français ne » veulent plus pour agens du pouvoir exécutif, » Guignard, Champion & la Tour-du-Pin. Ils » demandent au Monarque, des Patriotes, des » amis de la Conſtitution & des Peres de la » Patrie. »

É. CHOMPRÉ, Officier Municipal.

Ce [illegible] l'an ſecond de la Liberté.

A MARSEILLE,

Chez JEAN MOSSY Pere & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville. 1790.